

Formation : Exercer la fonction de Trésorier au CSE

Expliquer les rôles et responsabilités du trésorier du CSE

Durée de la formation : 7.00 heures soit 1.00 jour(s)

Profils des stagiaires

- Trésoriers
- Trésoriers adjoints du CSE
- Membres élus du CSE

Prérequis

- aucun

Lieu :

Objectifs pédagogiques

- Connaître ses obligations et ses responsabilités en tant qu'argentier du CSE.
- Maîtriser les techniques et outils de gestion du budget du CSE.
- Dialoguer efficacement avec les membres, les fournisseurs externes et rendre compte de sa gestion.

Contenu de la formation

- Les règles encadrant la gestion du budget du CSE.
- Elaborer le budget du CSE et les outils de gestion et de suivi.
- Intégrer les nouvelles obligations légales et les principes comptables RIE de l'instance.
- Gérer efficacement et de façon dynamique la trésorerie du CSE.
- Exercice pratique sur le pointage des comptes
- La notion de délit d'entrave des membres du CSE

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Romain Deville, conseiller formation : 07 60 05 44 70 / romain.deville@campus-valois.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Méthode proactive : alternance d'apports théoriques et d'échanges de pratiques.
- Etudes de cas pratiques.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Campus des Valois

609 Route de la croix du milieu

16400 La Couronne

Email: formations@campus-valois.fr

Tel: 05 45 25 18 50



Modalités d'accès :

Les groupes sont composés de 4 à 12 participants maximum. Les sessions sont maintenues sous réserve qu'au moins 4 personnes soient inscrites.

Les sessions débutent sous un délai moyen de 30 jours ouvrés après la signature du devis accepté.

Les inscriptions sont closes 10 jours avant le début de la formation.

Cette formation peut être suivie par des participants en situation de handicap, sous réserve de satisfaire aux exigences des prérequis et aux conditions de sécurité du déroulement matériel de cette dernière. Nous consulter

2 avril 2025